

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FEVRIER 2010

Etaient présents : REYNIER-POETE Patrick
MERE Philippe
RAVANAT Jean-Luc
RAVANAT Jean-Louis
CACHET Christine
CASSAGNE Thierry
PELÉ Denis
PERRIN Caroline
RAVANAT Carole

Etait excusé : PELLISSIER Francis

Etait absente : BARNEL Annick

Ordre du jour : Vote des comptes administratifs 2009
Projet de réhabilitation de bâtiments aux Perrins
Travaux ONF
Informations et questions diverses

Le compte-rendu de la réunion du 21 janvier 2010 est approuvé par les membres du conseil municipal.

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2009

Patrick Reynier-Poète présente les résultats du compte administratif général 2009 qui s'établissent comme suit :

↳ **Section d'investissement** :

Dépenses	56 259.44 € + déficit antérieur 37 584.74 € =	93 844.18 €
Recettes		321 996.71 €
Restes à réaliser dépenses		224 200.00 €
Excédent		3 952.53 €

↳ **Section de fonctionnement** :

Dépenses		208 898.94 €
Recettes		284 918.21 €
Excédent		76 019.27 €

Le conseil municipal adopte, à l'unanimité, le compte administratif général 2009 et décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement en recettes d'investissement de l'exercice 2010.

Patrick Reynier-Poète présente ensuite les résultats du compte administratif de l'eau 2009 qui s'établissent comme suit :

↳ **Section d'investissement** :

Dépenses		38 343.55 €
Recettes	83 508.21 € + excédent antérieur 22 666.25 € =	106 174.46 €
Restes à réaliser dépenses		67 300.00 €
Excédent		530.91 €

.../...

↳ **Section d'exploitation :**

Dépenses	49 376.78 €
Recettes	56 227.58 €
Excédent	6 850.80 €

Le conseil municipal adopte, à l'unanimité, le compte administratif de l'eau 2009 et décide d'affecter le résultat de la section d'exploitation en recettes d'investissement de l'exercice 2010.

Denis Pelé fait part d'une remarque des habitants des Arnauds qui demandent pourquoi il n'y a pas des analyses de pesticides faites sur l'eau. Lui-même souhaiterait que les eaux des bassins soient testées pour connaître leurs qualités.

Patrick Reynier-Poète répond que la commune a des obligations légales concernant les analyses et elles sont respectées. Les habitants peuvent faire analyser les pesticides eux-mêmes s'ils le souhaitent.

Pour les bassins, il ne voit pas l'intérêt de faire une seule analyse. Soit, il faut surveiller l'eau des bassins toute l'année, soit laisser en l'état.

Christine Cachet précise qu'il y a un développement d'algues plus important qu'avant et il aurait été intéressant de connaître pourquoi.

PROJET DE REHABILITATION DE LOGEMENTS AUX PERRINS

Patrick Reynier-Poète informe le conseil que le propriétaire des deux immeubles situés aux Perrins est vendeur à 65 000 €. Cependant, étant donné qu'il a signé la vente dans une agence immobilière, la commune est tenue de verser les frais de 5 000 € à l'agence. Il faudra également ajouter les frais de notaire.

Le CDRA peut subventionner cet achat en vue de la réalisation de logements locatifs sociaux à hauteur de 30 %, soit environ 20 000 €.

Il rappelle que d'après l'étude réalisée par le cabinet Archimedio, le coût estimatif des travaux pour 2 T2 et 2 T3 s'élèverait à 350 000 €. Le montant total des subventions espérées ne devrait pas dépasser 15 %, soit environ 50 à 60 000 €.

Patrick Reynier-Poète s'est également renseigné sur les prêts pour ce projet. Il n'a pas d'informations précises, mais la commune pourrait peut-être espérer bénéficier de prêts à taux zéro ou à taux faibles.

Suite à une estimation faite, pour 300 000 € empruntés sur 30 ans, avec un taux à 5 %, le montant du remboursement annuel serait de 19 000 € et avec un taux à 4 %, le remboursement serait de 17 500 €.

Les locations de 2 T2 et 2 T3 pourraient rapporter 1 600 € par mois, soit 19 000 € par an à la commune, ce qui équilibre l'emprunt sur 30 ans.

Après renseignements pris chez le notaire, la démarche est d'acheter à l'amiable, mais il faut tout de même préempter. Il n'y a aucune obligation par rapport à l'acquéreur en cours.

Au vu des éléments, ce devrait être une opération blanche.

Thierry Cassagne n'est pas contre le projet, mais il soulève les problèmes de stationnement de véhicules et de déneigement. Il pense qu'il serait plus judicieux de réaliser cette opération de manière fractionnée, pour éviter de créer des problèmes de voisinage.

Patrick Reynier-Poète répond que les tenants et les aboutissants du projet n'ont pas encore été étudiés. Il faudra obligatoirement résoudre les problèmes de parking. Il se peut que le conseil municipal change d'avis s'il voit que le projet est trop complexe.

.../...

Jean-Louis Ravanat est défavorable à ce projet. La tendance, aujourd'hui, est plutôt de retourner vivre à la ville. La contrainte du sol est importante. L'hiver, les voitures ne rentreront pas dans les box.

Christine Cachet pense également qu'il existe un problème de voitures et il serait peut-être préférable de faire moins de logements.

Patrick Reynier-Poète indique que beaucoup de monde cherche des logements et notamment des enfants du pays. Il faut être conscient qu'il existe un problème important de logements en France. Les problèmes de déneigement, de voisinage et autres, qu'ils soient d'ordre privé ou public, retombent toujours sur la mairie.

Jean-Louis Ravanat précise que la commune avait acheté un terrain, situé à côté de la mairie, pour faire du locatif et qu'elle n'en a rien fait.

Denis Pelé pense que ce terrain pourrait être adapté pour des personnes âgées. Il indique qu'il faudrait y réfléchir.

Jean-Luc Ravanat estime qu'il ne faut pas se focaliser sur la neige.

Vote pour l'acquisition à l'amiable des deux immeubles situés aux Perrins au prix de 65 000 € :
Pour 7 Contre 1 Abstention 1

Après délibération, le conseil municipal, par 7 voix Pour, 1 voix Contre et 1 Abstention décide l'acquisition des deux immeubles situés aux Perrins au prix de 65 000 €.

TRAVAUX ONF

Patrick Reynier-Poète présente le bilan forestier de l'année 2009 et la proposition de travaux pour l'année 2010 :

➤ *Bilan 2009* :

Travaux de maintenance, entretien de limites parcellaires et périmétrales sur les parcelles 8, 9, 11 et 23 pour un montant de 2 682 € HT

Travaux d'infrastructure, création de cunettes et pose d'une barrière route forestière du Collet pour un montant de 1 811 € HT

Vente de bois parcelle 9 pour une recette de 10 020 €

Coupes affouagères parcelle 22 pour une recette de 1 610 €

➤ *Propositions 2010* :

Travaux de maintenance, entretien de la limite de périmètre parcelles 15, 16, 19 et 22 pour un montant de 3 565.80 € HT

Vente de bois parcelle 11 et 23 pour une recette possible de 4 655 €

Projet également de desserte de 4 communes (St Georges de Commiers, Saint Jean de Vault, Notre Dame de Commiers et Notre Dame de Vault). Les élus ne sont déjà pas d'accord sur la proposition de répartition financière. Pour ce projet, il n'y a pas d'urgence.

Thierry Cassagne pense qu'il faudrait garder la parcelle 23 pour vendre du bois aux affouagistes de la commune. L'ONF a été informé que les communes de Saint Georges de Commiers et de Notre Dame de Vault sortent du bois par Saint Jean et qu'il faut que la mairie soit avertie si des dégradations sont constatées.

Vote pour les travaux de maintenance :	Pour	9		
Vote pour la vente de bois :	Parcelle 11	Pour	9	
	Parcelle 23	Pour	7	Abstention 1 Contre 1

Après délibération, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, de réaliser les travaux de maintenance proposés par l'ONF pour un montant de 3 565.80 € HT ; accepte, à l'unanimité, la vente de bois sur la parcelle 11 et par 7 voix Pour, 1 Abstention et 1 voix Contre, la vente de bois sur la parcelle 23.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Horaires de l'école maternelle

Patrick Reynier-Poète informe le conseil que les horaires de sortie de l'école à 11 h 30 et 16 h 30 posent un problème de responsabilité à la directrice de la maternelle. La plupart des élèves sont dans le car à 11 h 20 et 16 h 20 au lieu d'être à l'école et elle ne veut pas assumer cette responsabilité. Il va être demandé à l'Inspectrice d'académie de modifier les horaires de sortie de l'école maternelle à 11 h 20 et 16 h 20 au lieu de 11 h 30 et 16 h 30. Après son avis, le conseil devra autoriser la modification des ces horaires.

Association Foncière Pastorale (AFP) du ruisseau de Vaulx

Patrick Reynier-Poète informe que l'association foncière pastorale du ruisseau de Vaulx étant en sommeil depuis quelques années, il a été demandé à la chambre d'agriculture de s'occuper du dossier. Celle-ci va convoquer les propriétaires des terrains concernés pour redémarrer cette association.

Transports scolaires

Jean-Louis Ravanat avise, qu'a priori à la prochaine rentrée scolaire, le transporteur pour les écoles devrait être VFD et non plus Eyraud. Il ne trouve pas cela très correct (ce transporteur effectuant ce transport depuis plus de 30 ans) et pense que le mécontentement pourrait être remonté au conseil général de l'Isère par le biais des élus.

Patrick Reynier-Poète répond que c'est le résultat d'un appel d'offres dont le conseil général doit obligatoirement se soumettre.

PEZMA

Thierry Cassagne indique que les dossiers Pezma ont été visés par la commission. Il précise que si ce programme doit être reconduit, il faut pouvoir vérifier que le travail a été fait et en janvier ce n'est pas bien possible.

Cantine scolaire

Thierry Cassagne informe qu'avec Philippe Mère, ils sont allés manger à la cantine car les employés se plaignaient de la baisse de la qualité et de la quantité des repas. Les entrées sont, a priori, toujours les mêmes et effectivement il n'y a pas beaucoup de quantité. Il n'y a pas de fromage.

Jean-Luc Ravanat indique la commission école s'est réunie. La commune de La Motte d'Aveillans devrait pouvoir livrer des repas à l'extérieur en septembre prochain. Le prix du repas devrait être de 3,50 €.

Philippe Mère précise que si le nouveau local à Notre Dame de Vaulx doit être la classe des CM2 actuelle, il risque d'être trop petit pour accueillir 40 élèves.

Commission "associations"

Denis Pelé fait part de la réunion de la commission "associations". Il a proposé de faire un agenda partagé afin que les associations puissent indiquer leurs manifestations. A voir, comment cet agenda sera géré.

Thierry Cassagne revient sur l'utilisation de la salle des fêtes par le foyer culturel. Il craint des conflits d'usage lorsqu'il y a une location et que les personnes entreposent des choses dans la salle.

Patrick Reynier-Poète indique que le Président du foyer culturel lui a affirmé que la priorité d'utilisation restait à la location de la salle. En cas d'utilisation le vendredi soir, le foyer s'effacerait.

Denis Pelé signale qu'à plusieurs reprises la bouilloire du foyer a été retrouvée dans la salle des jeunes. Elle est prise dans un placard fermé à clé. Il faudrait peut-être convoquer les jeunes pour recadrer certaines choses.

Ainsi fait et délibéré en mairie de Saint Jean de Vaulx, les jours, mois et an désignés ci-dessus et ont signé les membres présents.